

Délibération n°2021-05-17

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.10

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Chemin de mémoire La Courtine : plan de financement

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	65
Pouvoirs	20
Votants	85

L'an deux mille vingt et un, le 9 décembre et à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 1^{er} décembre 2021 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel dans les conditions prévues par l'arrêté préfectoral du 19 novembre 2021.

Pierre Mathes est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Arnaud Gérard	à	Samuel Mouty	Barbe Gilles	à	Martine Pannetier
Brindel Stéphane	à	Philippe Brugère	Calla Tony	à	Jean-Pierre Guitard
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Delibit Sandra	à	Maryse Badia
Gantheil Robert	à	Philippe Roche	Le Gall Nathalie	à	François Ratelade
Lacrocq Michel	à	Henri Granet	Parrain Céline	à	Michel Pesteil
Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo	Ribeiro Sophie	à	Christophe Arfeuillère
Saugeras Jean-Pierre	à	Philippe Brugère	Sénéjoux Jacques	à	Bernard Gaertner
Soufour Marie-Christine	à	Monique Jabiol	Talvard Françoise	à	Elizabeth Ventadour
Valibus Michèle	à	Philippe Pelat	Gilles Magrit	à	Jean-Marc Michelon
Mady Junisson	à	Jean-Marc Sauviat	Barbara Vimont	à	Stéphanie Gautier

- Élus excusés :

Bodin Jean-Marc ; Bredèche Robert (représenté) ; Chapuis Laëticia ; Cornelissen Tony, Coulaud Danielle ; Coutaud Pierre ; Delbègue Jean-Pierre ; Delpy Daniel ; Ecurat Daniel ; Galland Baptiste ; Gibouret-Lambert Aurélie ; Jouve Patrick ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Serge ; Picano Carole ; Prabonneau Sylvie ; Urbain Jean-Yves.

Le président rappelle que dans le cadre de son Schéma d'Interprétation du Patrimoine (SIP), Haute-Corrèze Communauté porte et coordonne le projet de création d'un Chemin de Mémoire mettant en scène cet événement, à la croisée de l'histoire locale et de la Grande Histoire.

L'objet de ce projet est de raconter et rendre sensible dans le paysage de la commune et ses alentours l'histoire singulière des 16 500 soldats russes envoyés durant l'été 1917 au camp militaire de La Courtine et de leur mutinerie.

HCC travaille sur ce projet en lien étroit avec la commune, l'association La Courtine 1917, la DRAC Nouvelle-Aquitaine, la Région Nouvelle-Aquitaine, le PNR de Millevaches en Limousin, le service Jeunesse, Engagement et Sport de la DSDEN (direction des services départementaux de l'éducation nationale) de la Creuse et le Département de la Creuse

L'équipe de maîtrise d'œuvre qui concevra ce projet de Chemin de Mémoire vient d'être retenue. La candidature du scénographe/artiste, Jean-Pierre Huelen, alliée à la paysagiste, Carole Bridier, a convaincu par sa singularité et son souhait d'ancrage au territoire. L'équipe propose de relier cette histoire passée au territoire et au présent en lui conférant une dimension artistique, sensible et unique. Ce Chemin pourra ainsi s'inscrire à la fois dans un réseau de tourisme mémoriel et dans un réseau autour de l'art.

Le calendrier du projet est le suivant :

- premier semestre 2022 : conception du projet par la Maitrise d'Œuvre
- fin premier semestre 2022 : validation du projet conçu
- second semestre 2022 : lancement de la consultation pour la réalisation des travaux
- premier semestre 2023 : livraison du chantier

Le montant de ce projet, comprenant conception et réalisation, est estimé à 150 000 € HT soit 180 000 € TTC.

Par la présente délibération, nous vous proposons d'approuver son plan de financement suivant :

Plan de dépenses prévisionnelles_ € HT		Plan de recettes prévisionnelles _ € HT		
Maîtrise d'œuvre conception/suivi	37 270	Feader	50 %	75 000
Entreprises réalisation/travaux	112 730	Région	17 %	25 000
		Dep.23	13 %	20 000
		Autofin.	20 %	30 000
TOTAL	150 000 €			150 000 €

Délibération n°2021-05-17

Après en avoir délibéré favorablement à la majorité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le plan de financement du projet ;
- **AUTORISE** le président à solliciter les subventions auprès des financeurs ;
- **AUTORISE** le président à engager les démarches nécessaires et à signer tout autre document utile à l'exécution de la présente délibération.

A la majorité	
Votants	85
Pour	85
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

**Délibération certifiée exécutoire après réception de la
sous-préfecture,**

À Ussel, le 9 décembre 2021

Le président,
Pierre Chevalier

